

République Française
Département de l'Essonne

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

n° 26.146

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 28
Représentés : 11
Excusés : -
Absents : -

Objet : **Désignation des représentants de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt-trois juin deux-mille vingt-six, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 08 h 30 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire.

Marième GADIO, Sophie MINE, Norman CHARLES, Colette KOEBERLE, Nicolas ALLEOS, Leïla SAÏD, Frantz ISAMBERT, Monique BAILLOT, Tahar HACHICHI, Samia LEMTAÏ¹, Faten BENHAMED², Adjoints.

Josiane SIMON, Michèle DENEBOUR, Jeannette CLEM-BAKER, Bouchra KHIAR, Alain DENOUEL³, Thierry BELVIGNE, Christina PEDRI, Stéphane VOGEL, Rémy FIZAMES, Sangeetha BERCHMAN⁴, Binta SYLLA, Ouarda BOUZAKI⁵, Aouicha TRAORE, Sophiane TERCHOUNE⁶, Maxime GOMIS⁷, Monique VERRET, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Sébastien TSEN
Dominique DEVERNOIS
Fouad SARI
Daya TERKI
Kelly BOUSSARD
Omar ALKALY

par Frantz ISAMBERT
par Tahar HACHICHI
par Sophie MINE
par Marième GADIO
par Aouicha TRAORE
par Monique VERRET

Bachir CHEKINI
René REAL
Nestor YEPMENI
Florian GOURMELON
Bilal LAOUFI

par Stéphane VOGEL
par Leïla SAÏD
par Thierry BELVIGNE
par Binta SYLLA
par Sophiane TERCHOUNE

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Binta SYLLA est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

¹ A quitté la séance à 10 h 02 en donnant pouvoir à M. Baillot

² A quitté la séance à 09 h 52 en donnant pouvoir à N. Charles

³ A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à J. Clem-Baker

⁴ A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à T. Chazal

⁵ Arrivée à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

⁶ Arrivé à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

⁷ Arrivé à 08 h 50, à compter de la délibération n°26.149 « Budget Ville – Adoption du compte de gestion du receveur - Exercice 2025 »

**Désignation des représentants de la commune au sein de la
commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

Vu le Code général des impôts notamment en son article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération Sénart-Val de Seine et de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres ;

Vu le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2016-107 en date du 4 juillet 2016 de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine procédant à la création et à la composition de la CLECT ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Administration générale - Finances », réunie le 16 juin 2026 ;

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine est composée de quatorze conseillers municipaux, dont deux représentants de la commune de Vigneux-sur-Seine ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux il est nécessaire de procéder à la désignation de ces deux représentants ;

Considérant que la désignation a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote à main levée ;

Considérant que se sont portés candidats :

liste 1 : Thomas CHAZAL, Norman CHARLES,

liste 2 : Sophiane TERCHOUNE, Kelly BOUSSARD ;

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE,

A L'UNANIMITÉ,

Article 1 - DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Liste 1 : 31 voix

Liste 2 : 5 voix

2 abstentions : Monique Verret, Omar Alkaly.

Article 2 - SONT ELUS en tant que représentants de la commune au sein de la Commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine : **Thomas CHAZAL et Norman CHARLES.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20260630-26-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

La présente décision peut faire l'objet
d'un recours devant le tribunal administratif
de Versailles dans un délai de deux mois
à compter de sa publication ou notification

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 01/07/2026

Th. Chazal